

CEB
10 janvier 2023

Point GEMAPI
PAPI

Unité Inondation et Ouvrages hydrauliques
Céline Laperrousaz, responsable de l'unité



1- Etat d'avancement de la mise en œuvre de la GEMAPI en Guadeloupe

2- Retour sur le séminaire MAPI du 6-12-2022

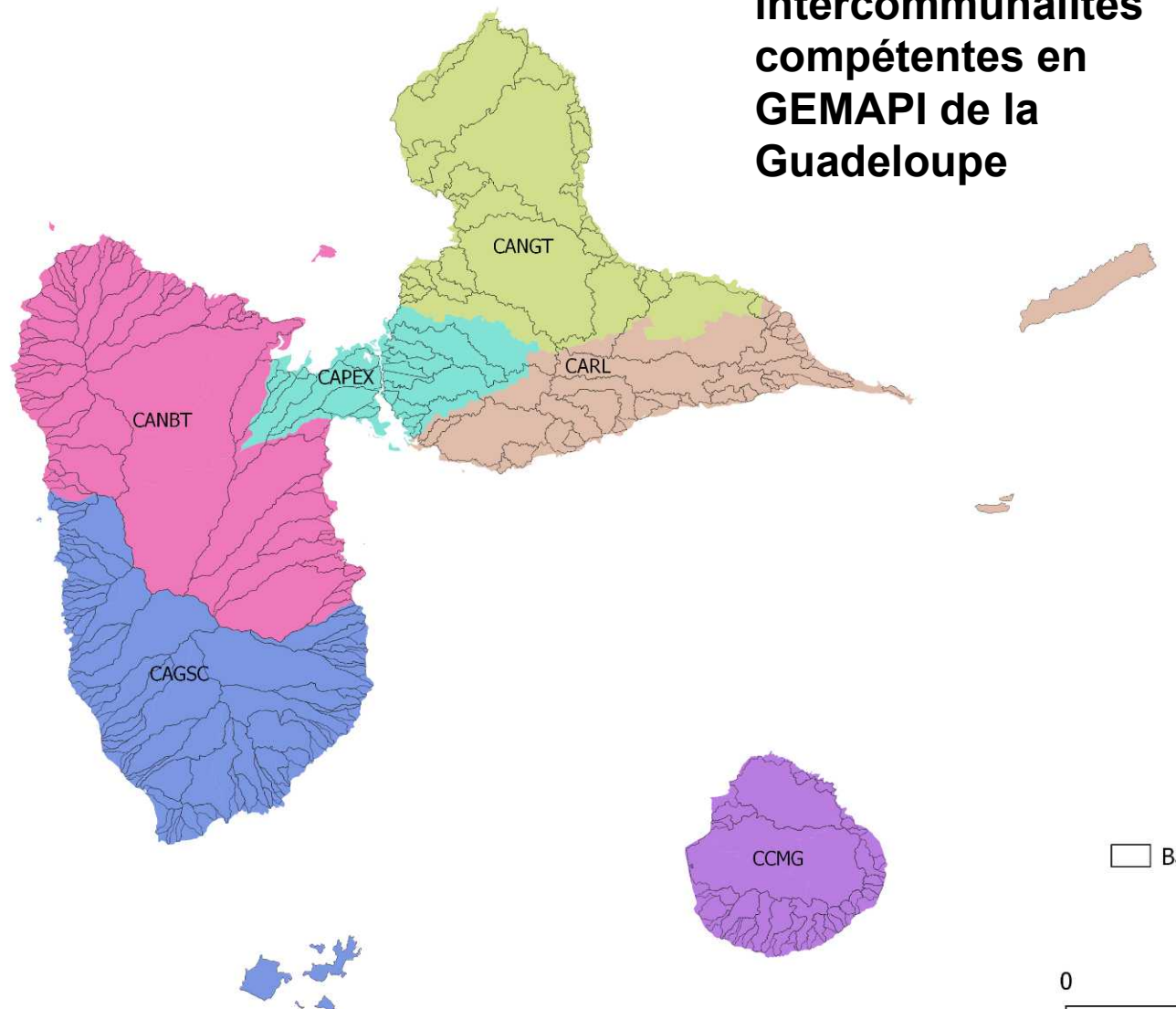
3- Le CEB instance de l'avis labellisateur du PAPI

1- Etat d'avancement de la GEMAPI en Guadeloupe


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

**Les 6
intercommunalités
compétentes en
GEMAPI de la
Guadeloupe**




**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

2- Retour sur le séminaire MAPI du 6-12-2022

Localisation : WTC Jarry

Organisation : DEAL , Région + cabinet ESPELIA animation

Plus de 70 participants ont répondu présents à cette journée consacrée aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations

Représentativité : Très bonne, les communes et interco et Région ont répondu présentes, + services de l'État. Absence de la CAGSC – à priori : pas de signature du registre

Mots clés : Inondations, Zones humides, cours d'eau, protection, restauration, Aménagements du territoire, GEMAPI, Stratégie, PPR, Solutions fondées sur la nature, Entretien et aménagements des cours d'eau et les acteurs zones humides..

Et pour la suite, vers une
Organisation annuelle
d'un évènement avec
un axe opérationnel
plus développé (outils, finance
-ments, pédagogie..)



3 - Le CEB : instance de l'avis labellisateur des PAPI

Qu'est ce qu'un PAPI :

Appel à projet de l'État à destination des collectivités.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ces sont les collectivités compétentes en GEMAPI qui sont le plus à même de porter ce projet.

Finalité : => Promouvoir la gestion intégrée des risques inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des enjeux du territoire

=> Décliner opérationnellement la SLGRI

Partenariat étroit entre l'État et les collectivités en matière de prévention des inondations avec une contribution de financement par l'État (FPRNM)



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cadre non réglementaire : cahier des charges PAPI 3 2021 applicable depuis
le 1^{er} janvier 2021

3 - Le CEB : instance de l'avis labellisateur des PAPI

Principe fondamental:
Emergence d'un **programme d'actions** autour des **7 axes de politique de prévention des inondations** reposant sur une **stratégie** de prévention des inondations **partagée par l'ensemble des acteurs** d'un territoire, établie à partir d'un **diagnostic** approfondi du risque
Porté par les élus locaux

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : gestion des écoulements
- Axe 7 : ouvrages de protection hydrauliques

+ **Axe 0 : animation du PAPI**

En terme de financement chaque maître d'ouvrage supporte son action



3 - Le CEB : instance de l'avis labellisateur des PAPI

La Labellisation

La labellisation du PAPI est une validation de la stratégie et du programme d'actions par l'État sur avis d'une instance partenariale nationale (CMI) pour les PAPI dont le montant est supérieur à 20 millions d'euros (HT) et de bassin – le CEB pour la Guadeloupe - pour les PAPI dont le montant est inférieur à 20 millions d'euros (HT).

Elle ne vaut pas autorisation pour les travaux prévus par le programme d'actions du PAPI.

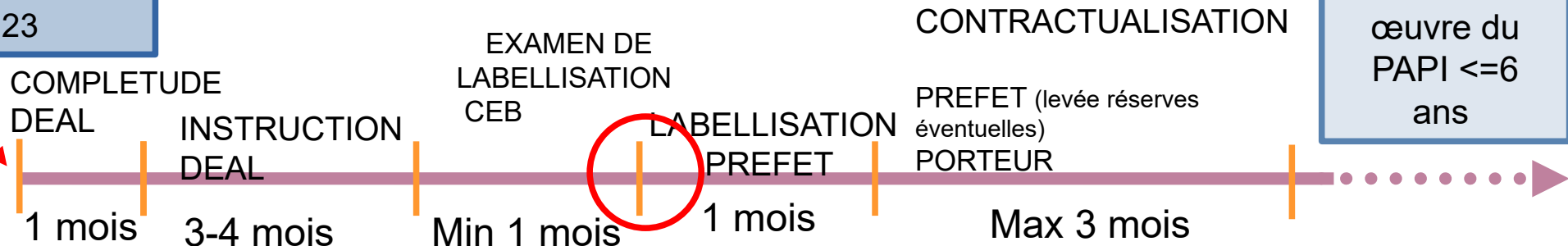
Info de dernière minute :

La déconcentration totale de la labellisation des PAPI par les préfets coordonnateurs de bassin est effective dès janvier 2023. Pour tous les projets d'un montant supérieur à 20 M€ une revue de projet avec le service instructeur de la DREAL et la DDTM concernée avant la labellisation des projets par les préfets coordonnateurs de bassin sera systématiquement organisée.

3 - Le CEB : instance de l'avis labellisateur des PAPI

Dépôt du Dossier par Cap Excellence à la Préfecture courant février 2023

Mise en œuvre du PAPI <=6 ans



Lettre de réception de complétude
DEAL

Rapport d'instruction
DEAL

Avis de labellisation *
CEB (PAPI < 20M E)
Objectif : prochain CEB

Courrier de labellisation Signé par le Préfet + Avis transmis par le CEB

Signature Convention
Cap Excellence

* 4 types d'avis : favorable, favorable avec réserves, ajournement ou refus

Il faut compter 9 mois à partir de la complétude du dossier acté par le courrier de la DEAL pour aboutir à la procédure de labellisation.

Pour info, le déroulé d'un passage en CMI Base pour le CEB prochain ?

Déroulé du passage CMI :

- 1) Présentation du porteur : 20-25 mn
- 2) Questions/réponses
- 3) Le porteur est invité à sortir de la salle
- 4) La Dreal présente l'avis de l'État : 10 mn
- 5) Échanges Dreal-CMI, discussions
- 6) Présentation du projet d'avis
- 7) Vote à main levée
- 8) Le porteur est informé de l'avis de la CMI

Durée totale : environ 1h30



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*